


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

1er avril : pour les assuré-es sociaux, les fonctionnaires, les privé-es d'emploi et précaires, combattons des baisses de droits qui ne font pas rire

Ce 1er avril, entrent en vigueur des dispositions qui baissent les droits des assuré-es sociaux de façon scandaleuse, aggravant la fragilité et la précarité.

Suite à la mise en œuvre par le gouvernement de l'accord assurance chômage du 14 novembre dernier que la Cgt a refusé de signer, les droits changent :

- presque tous les allocataires perdent un jour les mois de 31 jours,
- les travailleurs et travailleuses perdant leur emploi entre 53 et 57 ans, voient leur indemnisation maximale raccourcie de quatre mois et demi, au moment même où les plans de licenciements continuent à un rythme soutenu
- le maintien de droits à l'assurance chômage en cas de manque de trimestres à l'âge de retraite recule avec le report de l'âge instauré par la réforme de 2023...

Des droits nouveaux ont été gagnés par la combativité des travailleur·euses saisonnier·eres. Les frontaliers se sont mobilisés et, grâce à l'action commune des organisations syndicales suisses, luxembourgeoises et belges coopérant avec la CGT, ont empêché des reculs sur leurs droits assurance chômage.


En matière de droits assurance maladie, les indemnités journalières sont abaissées de 1,8 à 1,4 smic. Cela signifie une baisse de 53 à 42 €/ jour, non prise en charge par une complémentaire pour les précaires, CDD, intérimaires, intermittent·es du spectacle... Pour les autres, cela préfigure une nouvelle hausse des tarifs des complémentaires.

Rappelons que, depuis le 1er mars, les fonctionnaires perdent 10% de salaire en cas d'arrêt maladie pendant 3 mois : un simple accident de la circulation vous immobilisant pour cette durée cause cette forte baisse.

Nous savons que le gouvernement prépare un très grave tour de vis sur les dépenses de santé, via le prochain projet de financement de la Sécurité sociale.

Par ailleurs, la loi dite « plein emploi » commence à mettre en œuvre les sanctions contre les allocataires du RSA. Et la réforme des retraites adoptée dans le déni démocratique du 49.3 continue de se mettre en place.

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



La combinaison des réformes RSA, assurance chômage et retraites et du dernier PLFSS accroît les inégalités pendant que le patrimoine des 0,1 % les plus riches a doublé en 20 ans.

Des reculs encore plus graves ont été empêchés grâce à la mobilisation de différentes professions, notamment dans la Fonction publique le 5 décembre dernier, en mettant un terme au projet du gouvernement d'imposer deux jours de carence supplémentaires.

Face à un gouvernement en situation de survie et une extrême-droite prospérant sur les injustices sociales et le racisme, la CGT appelle à amplifier les mobilisations pour l'abrogation des réformes retraites et « plein emploi », pour défendre les droits sociaux et les services publics, avec une nouvelle étape ce jeudi 3 avril préparant de nouveaux temps forts en mi-juin.

Montreuil, le 1^{er} avril 2025